



Eclairage

#8

septembre 2008

La réforme 2008 de la formation professionnelle : « chantier en cours »

CREFOR Haute-Normandie - 98, avenue de Bretagne

BP 1152 - 76176 ROUEN cedex

<http://www.crefor.asso.fr>



Eclairage #8

Les ministres chargés de l'Emploi, Christine Lagarde et Laurent Wauquiez, ont présenté au Conseil des ministres du 23 juillet dernier les « quatre priorités » de la réforme de la formation « sur lesquelles la négociation interprofessionnelle pourra s'engager ».

Le 25 juillet les partenaires sociaux ont reçu le document d'orientation qui sonne la fin de la phase préparatoire de la réforme 2008 de la formation et doit guider leur prochaine négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle continue en vue d'un projet de loi déposé avant la fin 2008.

*Ce nouveau numéro d'**Eclairage** vous propose une « **visite de chantier** » de la réforme **2008 de la formation**.*

Après un bref historique sur les étapes qui ont précédé cette ultime phase de gestation de la réforme, nous vous proposons les conclusions du « groupe de travail multipartite » qui a étudié les voies et moyens des réformes à conduire en identifiant 8 axes de progrès.

Nous vous présentons ensuite le document d'orientation du gouvernement, qui sur la base de ces travaux définit les thèmes de la prochaine négociation des partenaires sociaux.

Nous abordons également quelques éléments de contexte qui pourront conditionner la réforme en marche ainsi que des brèves sur l'actualité de la réforme au cours de l'été.

Enfin vous est présentée l'importante « littérature » constituée d'études et de rapports qui a alimenté la réflexion des groupes de travail et autres missions d'information depuis 2006.

Sommaire

Chronique d'une réforme annoncée	3
Le Groupe multipartite sur la formation professionnelle	5
« Le Document d'orientation : Réforme de la formation professionnelle »	9
Un contexte de changement	12
Les Infos de l'été sur la Réforme 2008...	13
Sources de réflexion	15

Pour tout renseignement complémentaire Emmanuel CHRISTAIN est à votre disposition :
02 35 73 98 89 ou emmanuel.christain@crefor.asso.fr

Septembre 2008

Chronique d'une réforme annoncée

A l'occasion des vœux aux « forces vives », le 4 janvier 2007, le président de la République, Jacques Chirac annonce qu'il veut « bâtir, en fusionnant l'ANPE et l'Unédic, un nouvel instrument de combat pour l'emploi » afin d'aboutir à une « sécurité sociale professionnelle » qui devra notamment « porter les droits individuels à la formation des salariés, majorés pour ceux qui ont un faible bagage initial ou qui ont besoin de se convertir ».

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/discours_et_declarations/2007/janvier/allocution_lors_de_la_presentation_des_voeux_des_forces_vives.69596.html

En écho, le premier ministre, Dominique de Villepin, déclare, le 8 janvier, que « nous devons aussi réfléchir tous ensemble, avec les syndicats, avec les entreprises, avec les économistes, à la mise en place d'une vraie flexi-sécurité à la française ».

<http://www.formation-continue.fr/premier-ministre-recommande-annee-formation.html>

A l'approche de l'élection présidentielle, tous les candidats sont favorables à un droit individuel à la formation transférable d'une entreprise à une autre. Tous souhaitent que les jeunes bénéficient d'une entrée digne sur le marché du travail. Tous demandent que les allocataires de minima sociaux travaillent ou se forment en contrepartie. Seul le financement de ces droits fait la différence.

Bouclier contre le chômage, facteur décisif d'adaptation des entreprises au contexte économique, la formation occupe ainsi une place importante dans la campagne présidentielle.

« La formation dans les élections présidentielles : vers de nouvelles réformes », *Le dossier d'Inffo Flash n° 700 du 16 au 30 avril 2007, pp. 17-24*

Nicolas Sarkozy, dès sa campagne électorale, déclare qu'il souhaite « réviser en profondeur la formation professionnelle qui bénéficie aux plus qualifiés » et « se révèle notoirement insuffisante pour ceux qui en ont le plus besoin ». Il propose de « lever les tabous de la formation » qui affiche « trop de dépenses, trop de gaspillages, trop d'opacité ». Après son élection il évoque un système « à bout de souffle, dans son organisation et son financement ».

http://www.u-m-p.org/propositions/index.php?id=05_formation

Dans son discours de politique générale prononcé à l'Assemblée nationale, le 3 juillet 2007, le Premier ministre déclare : "La restructuration de notre système de formation professionnelle est absolument nécessaire. 24 milliards d'euros sont consacrés à la formation ; 60 % des salariés n'y accèdent jamais."

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/cra/2006-2007-extra/001.asp>

En juillet 2007, après six mois d'exploration du monde de la formation professionnelle, la Mission sénatoriale présidée par Jean-Claude Carle (UMP, Haute-Savoie) et son rapporteur Bernard Seillier (RDSE, Aveyron) dressent un tableau pessimiste. Ils relèvent que les priorités s'enlisent « dans la complexité, se contredisent dans les corporatismes et s'immobilisent dans les cloisonnements » (les 3 C). A ces maux, la Mission propose des remèdes formulés autour de trois mots repères : la personne, les partenariats, la proximité (les 3 P).

Source : *Rapport d'information*. - Bernard SEILLIER, 4 juillet 2007. - 344 p. - Rapport n° 365 - <http://www.senat.fr/rap/r06-365-1/r06-365-11.pdf>

Au printemps 2008 (19 mars), le président de la République affirme que la loi sur la formation professionnelle sera votée avant 2009.

« (...) [il faut] centrer la formation professionnelle sur ceux qui en ont le plus besoin. A l'issue de la conférence quadripartite (Etat, régions, syndicats et patronat) qui se tiendra en mai, les partenaires sociaux engageront une négociation débouchant sur un projet de loi qui sera voté avant la fin de l'année (...) »

http://www.elysee.fr/download/?mode=press&filename=19.03_Discours_Conseil_des_Ministres.pdf

"On ne peut pas faire l'économie de la réforme de la formation professionnelle et on ne peut pas attendre", déclare Nicolas Sarkozy à l'occasion d'un déplacement en Seine-et-Marne consacré à l'emploi, le 16 mai 2008.

Le président de la République réitère, en effet, ses précédentes déclarations : le système actuel est "à bout de souffle, dans son organisation comme dans son financement". Devant ses ministres en charge de l'Emploi, Christine Lagarde et Laurent Wauquiez, il assigne alors "trois objectifs" à la réforme de la formation professionnelle qui doit s'ouvrir dans les semaines suivantes.

http://www.elysee.fr/download/?mode=press&filename=Discours_PR_16.05_Melun.pdf

Enfin au cours du conseil des ministres du 23 juillet 2008, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'État chargé de l'emploi ont présenté une communication relative à la réforme de la formation professionnelle.

L'objectif du Gouvernement est d'élaborer un projet de loi avant la fin de l'année 2008, après avoir laissé le temps nécessaire à la négociation et à la concertation.

Consulter le compte-rendu du Conseil des ministres :

http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/gouvernement/conseils_ministres_35/conseil_ministres_23_juillet_1364/reforme_formation_professionnelle_60697.html

Le Groupe multipartite sur la formation professionnelle

L'installation du groupe multipartite

Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi a lancé le 5 février 2008 le processus de réforme de la formation professionnelle, conformément à l'agenda social pour 2008 fixé lors de la conférence tripartite du 19 décembre 2007 présidée par le Président de la République.

Pierre Ferracci, président du Groupe Alpha et membre du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), a été chargé par Christine Lagarde, de la présidence d'un « groupe de travail quadripartite restreint », émanation du COE, « associant des représentants des Conseils régionaux, les organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national et interprofessionnel et les administrations de l'État concernées ».

À partir du mois de mars, ce groupe de travail a pour objectif de formuler des préconisations opérationnelles sur les voies et moyens des réformes à conduire (calendrier, articulation entre négociation et réforme législative, prise en compte de la dimension territoriale et du rôle des Régions).

http://bccasx.com/asx.pl/000000A/http/www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php=3ftype=3dcommuniqu&id=3d1173&rub=3d1

L'installation du groupe quadripartite - rebaptisé « groupe multipartite » - s'est effectuée le 20 mars 2008. Le groupe de travail « multipartite » est composé de 21 personnes dont son président, Pierre Ferracci, président du Groupe Alpha : 5 représentants des régions (5 titulaires et 5 suppléants), 10 représentants pour les partenaires sociaux représentatifs au plan national (5 titulaires et 5 suppléants pour les syndicats de salariés ; 5 titulaires et 5 suppléants pour les organisations patronales), 5 représentants de l'État (5 titulaires et 5 suppléants).

Ce groupe de travail est en soi une expérience originale puisque rassemblant l'ensemble des acteurs qui interviennent légitimement dans le système français de formation professionnelle (Etat, Régions et partenaires sociaux).

Il s'est réuni de mars à juin 2008 sur un rythme hebdomadaire et il a favorisé progressivement l'émergence d'un point de vue collectif sur les principes qui doivent guider une réforme de la formation professionnelle, les attentes de décisions qui lui sont nécessaires et les enjeux de négociation assortis.

Ce faisant, il a veillé à ne pas se transformer en un espace de négociation, car ce n'était pas sa vocation.

En revanche, il a cherché principalement à réaffirmer les objectifs de la formation professionnelle, à examiner les conditions d'une bonne gouvernance du système, à tirer profit des résultats des derniers travaux disponibles, à établir des objectifs opérationnels et les critères d'évaluation correspondants.

Le groupe a pu s'appuyer en particulier sur l'avis du COE du 8 avril 2008 qui, après un état des lieux du système actuel, émettait plusieurs propositions organisées selon cinq axes concernant les jeunes, les salariés, les demandeurs d'emploi, la coordination des acteurs, l'offre de formation et son évaluation.

Consulter l'avis du COE :
http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/Tavaux_COE-Formation_professionnelle_8_avril_2008.pdf

Les lignes directrices des travaux du groupe multipartite

Le fonctionnement du groupe a progressivement fait apparaître les lignes directrices suivantes :

- la réforme du système de formation professionnelle n'est pas une fin en soi mais cet objectif oblige à considérer en amont l'efficacité du système de formation initiale et à articuler les modes d'intervention de la formation professionnelle en relation avec le service public de l'emploi et avec le système d'assurance chômage ;
- le système de formation professionnelle doit être plus visible et efficace pour les entreprises, les personnes et les cibles de publics prioritaires qui peuvent être identifiées (jeunes sans qualifications/diplômes et demandeurs d'emploi notamment) ;
- la gouvernance de ce système, construite sur une intervention par statut, limite son efficacité à un moment où le concept de la sécurisation des parcours individuels devient un enjeu de société ;
- la formation professionnelle est un instrument de la conciliation entre la compétitivité des entreprises, la sécurisation des parcours individuels et le maintien d'un objectif de promotion sociale, conforme aux intentions initiales de la loi de 1971.

La restitution des travaux du groupe multipartite

Parvenu au terme de ses travaux, et vu les dispositions des lois du 4 mai 2004 (formation professionnelle et dialogue social) et du 31 janvier 2007 (modernisation du dialogue social), le groupe préconise qu'il y soit donné suite selon les procédures et le calendrier suivants :

- Un document final reprenant les constats et les orientations ayant fait l'objet d'un débat et, le cas échéant, d'un consensus en son sein, est remis au Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et au Secrétaire d'état chargé de l'emploi.

Ainsi, le 10 juillet se tient à Bercy la « réunion de restitution des travaux du groupe ». Pierre Ferracci y transmet aux deux ministres en charge de l'Emploi le document final de synthèse des travaux du groupe multipartite sur la formation professionnelle qu'il préside.

*Consulter le dossier de presse du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/080710formation_prof/formation_prof.pdf*

La synthèse des travaux du groupe multipartite sur la formation professionnelle est l'expression collective du groupe de travail. Ce document a pour objectif de retracer les débats tenus du 20 mars au 24 juin 2008 et d'en identifier les points de convergence, les évolutions envisageables et les confrontations non résolues. Il est donc une synthèse de positions souvent différentes, qui ne peuvent engager individuellement chacun des membres mais peuvent servir de base d'appui et de réflexion pour les négociateurs et les législateurs de la formation professionnelle.

Le document final comporte deux parties :

La première partie « **Les suites des travaux : négociation, concertation décision** » comporte des préconisations opérationnelles en termes de méthode et de calendrier pour la mise en œuvre de cette réforme. Le document évoque, en vertu de la loi du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social, les conditions de la négociation entre

organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel et, parallèlement, les conditions de la concertation entre l'Etat et les Régions. Il rappelle l'objectif énoncé par le Président de la République d'une loi avant la fin de l'année.

La seconde partie « **Vers une formation professionnelle plus efficace, plus ciblée et mieux coordonnée** », après avoir rappelé les objectifs et finalités de la formation professionnelle dessine les grandes orientations stratégiques de la réforme : améliorer l'efficacité du système ; le rendre plus équitable ; le simplifier.

A partir de ces orientations, il évoque des pistes opérationnelles d'évolution possibles ou souhaitables pour la formation professionnelle qui, sans être exhaustives, paraissent suffisamment structurantes pour poser les bases d'une nouvelle dynamique.

Ce document identifie huit axes principaux de réforme :

- 1. la clarification des compétences et une meilleure coordination entre acteurs**, en particulier au niveau régional, afin d'éviter le cloisonnement des actions entre eux et les pertes d'efficacité pour le système ;
- 2. les conditions de réalisation d'un « droit à la formation différée »** car de nombreuses personnes quittent le système scolaire sans qualification ; il importe qu'elles puissent acquérir les savoirs de base au cours de leur vie professionnelle ;
- 3. la sécurisation des parcours professionnels** en plaçant l'individu et ses évolutions professionnelles au cœur du système de formation professionnelle ;
- 4. un vecteur de la sécurisation : l'évolution du CIF et du DIF** pour servir les intérêts des individus et améliorer leurs possibilités d'évolution professionnelle ;
- 5. les modalités du financement de la formation professionnelle** car le système actuel, basé sur une obligation légale, s'il a eu son utilité a atteint désormais ses limites et doit céder la place à des dispositions plus souples ;
- 6. l'évolution du métier des OPCA** et de leur gouvernance car leur fonction historique de collecte doit évoluer vers des fonctions de prestation de service aux entreprises et aux individus ;
- 7. l'accroissement des capacités d'anticipation, de transparence et d'évaluation** du système qui sont aujourd'hui insuffisantes ;
- 8. l'amélioration de la qualité de l'offre de formation** qui doit mieux s'adapter à la demande des différents prescripteurs et usagers.

Le document remis aux ministres réaffirme que la formation professionnelle n'est pas une fin en soi mais un outil au service des besoins de la personne et de l'économie dont il faut vérifier en permanence la pertinence par le biais de l'anticipation et de l'évaluation. Le recours possible à l'expérimentation est particulièrement souhaitable compte tenu de la très grande diversité des acteurs concernés.

Il insiste sur la nécessité de situer clairement la formation dans le cadre d'une orientation et d'un accompagnement individualisé pour lui donner sa pleine efficacité, autrement dit de replacer l'individu au cœur du système.

- Suite à la réunion de restitution des travaux du groupe et conformément aux dispositions de la loi de modernisation du dialogue social, le Gouvernement communique aux organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel un document d'orientation présentant les principales options qu'il propose à la négociation et le cadre général qu'il entend proposer à l'ensemble des acteurs y compris les régions.
- Les mêmes organisations font connaître au Gouvernement leur intention d'engager une telle négociation ainsi que le délai qu'elles estiment nécessaire pour la conduire.

- Elles indiquent également comment elles envisagent l'articulation la plus efficace avec les autres négociations interprofessionnelles en cours ou prévues. Cette articulation peut s'établir notamment avec les négociations sur l'assurance chômage et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences déjà programmées, et celles relatives au financement du paritarisme.
- La négociation nationale interprofessionnelle est menée sur la base du calendrier arrêté en concertation avec le Gouvernement. L'Association des Régions de France en est tenue informée.
- Une concertation s'engage dans le même temps entre le Gouvernement et l'Association des Régions de France afin d'envisager les implications d'une réforme de la formation professionnelle sur les compétences respectives de l'ensemble des acteurs, et sur les modalités de leur coordination. Elle porte en particulier sur les changements envisagés au titre des axes 1, 2, 5, 7 et 8 ci-dessus.
- A l'issue de cette négociation et au terme de cette concertation, le Gouvernement élabore un projet de loi avec, comme objectif fixé par le Président de la République, un dépôt avant la fin de l'année.
Ce projet de loi, ainsi que les textes réglementaires pris en application de la loi qui en est issue, sont soumis pour avis, conformément aux dispositions de la loi du 4 mai 2004 (cf. annexe de la synthèse), au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, qui dispose du délai utile à leur examen approfondi.

Au sommaire de la synthèse des travaux du groupe multipartite :

Plan	2
Introduction	3
Partie I. Les suites des travaux : négociation, concertation, décision.	4
Partie II. Vers une formation professionnelle plus efficace, plus ciblée et mieux coordonnée	6
1. Insuffler une nouvelle dynamique à la formation professionnelle	6
1.1 <i>Aller plus loin. Pourquoi ?</i>	7
1.2 <i>Aller plus loin. Comment ?</i>	8
2. Débats et hypothèses au sein du groupe multipartite	11
2.1 <i>Clarifier les compétences entre acteurs</i>	11
2.2 <i>Établir les conditions d'un « droit à la formation différée »</i>	14
2.3 <i>Sécuriser les parcours professionnels</i>	16
2.4 <i>Faire évoluer le CIF et le DIF : un vecteur de la sécurisation</i>	19
2.5 <i>Faire évoluer les modalités du financement de la formation professionnelle</i>	21
2.6 <i>Faire évoluer le métier des OPCA et leur gouvernance</i>	23
2.7 <i>Accroître les capacités d'anticipation, la transparence et l'évaluation de l'ensemble du système</i>	25
2.8 <i>Améliorer la qualité de l'offre de formation</i>	26
Annexes	29
1. Principales dispositions législatives régissant la négociation et la concertation en matière de formation professionnelle	29
2. Liste des membres du groupe multipartite	30
3. Lettre de mission	32
4. Index des sigles et acronymes	34

Lire la synthèse :

http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/080710formation_prof/synthese_travaux.pdf

Sommaire

« Le Document d'orientation : Réforme de la formation professionnelle »

A l'issue de la Conférence de clôture du groupe multipartite sur la formation professionnelle, présidé par Pierre Ferracci, qui s'est tenue à Bercy, le 10 juillet 2008, Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, a déclaré que cette réforme doit permettre de « répondre à l'objectif d'augmenter la croissance et d'améliorer l'employabilité [des personnes], le tout dans le cadre de l'agenda de Lisbonne ».

Cette « réunion de rendu des travaux » est le prélude à trois nouveaux « courants de travaux » :

- La négociation des partenaires sociaux pour « ce qui relève de leurs compétences », constituera le premier volet de ce chantier;
- En outre, « trois groupes de travail spécifiques » vont être constitués : l'un portera sur « **l'amélioration de l'orientation** ». Un autre groupe de travail portera sur « **l'amélioration de la qualité des formations**, et en particulier sur l'achat de formation et la mise en concurrence des organismes de formation ». Le troisième groupe aura pour objectif d'**améliorer le fonctionnement de la Validation des acquis de l'expérience**.
- Le troisième « courant de travaux » évoqué par la ministre portera sur « **la concertation entre l'État, l'ARF (Association des régions de France) et les partenaires sociaux** », c'est-à-dire « l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle ».

http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type=communiqu&id=1746&rub=1

Sur la base des travaux réalisés par les membres du groupe multipartite sur la formation professionnelle, C. Lagarde et L. Wauquiez ont rappelé la nécessité d'une réforme ambitieuse de la formation professionnelle au cours du conseil des ministres du 23 juillet 2008.

Consulter le compte-rendu du Conseil des ministres :

http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/gouvernement/conseils_ministres_35/conseil_ministres_23_juillet_1364/

Le Gouvernement a préparé à l'intention des partenaires sociaux, conformément à la loi relative au dialogue social, **un document d'orientation détaillant les quatre axes de la réforme** sur lesquels la négociation interprofessionnelle pourra s'engager.

Première priorité :

Améliorer le lien entre formation et emploi.

Deuxième priorité :

Construire un système plus juste permettant de réduire les inégalités d'accès à la formation au profit des salariés des petites et moyennes entreprises, des salariés peu qualifiés et des jeunes sortis sans qualification du système scolaire.

Troisième priorité :

Rendre le système de la formation professionnelle plus efficace par une amélioration de la qualité des formations et une meilleure coordination des acteurs.

Quatrième priorité :

Rendre l'individu acteur de son parcours professionnel.

Les partenaires sociaux ont reçu le 25 juillet ce document d'orientation qui doit guider leur prochaine négociation sur la réforme de la formation pour un projet de loi déposé avant la fin de l'année 2008.

La gouvernance serait assurée par un débat d'orientation annuel « **sur les priorités des politiques de formation professionnelle entre l'État, les Régions et les partenaires sociaux** » et à l'échelon régional par le CCREFP — recentré sur les principaux financeurs — dans le cadre du PRDF, avec une contractualisation engageant ces trois acteurs, y compris sur leurs concours financiers. Les partenaires sociaux doivent s'organiser pour assurer leur représentation au niveau régional.

Côté financement, plusieurs points devront être abordés par les négociateurs.

Une obligation conventionnelle pourra se substituer à l'obligation légale de participation des entreprises à la formation.

Les « petits » Opcas seraient regroupés pour atteindre un seuil de collecte minimum de 100 millions d'euros et une fraction significative des contributions collectées consacrée à des actions prioritaires (salariés et demandeurs d'emploi) via le FUP, en concertation avec l'État.

La collecte sur le Cif serait assurée par la mise en place d'un niveau national de collecte interprofessionnel.

Enfin, devront être négociées la portabilité du Dif et la création d'un « droit à la formation différée ».

Le document d'orientation a pour objet, à partir des conclusions présentées par Pierre Ferracci, d'explicitier les principales priorités de la réforme à conduire et les points sur lesquels les partenaires sociaux sont appelés à négocier.

Il prévoit la mise en place, parallèlement à la négociation, de trois groupes de travail multipartites sur les sujets de responsabilité partagée que sont l'orientation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience et la qualité de l'offre et de l'achat de formation.

Dans le même temps, le Gouvernement mènera une concertation avec l'Association des Régions de France sur les conditions permettant notamment une meilleure coordination des politiques publiques de formation professionnelle au niveau national et régional.

Voici des extraits du document d'orientation indiquant pour chacun des axes de la réforme les directions vers lesquelles le gouvernement invite les partenaires sociaux à s'orienter :

Priorité 1 : renforcer le lien entre emploi et formation

1.1 Sécuriser les parcours professionnels

(...)

Dans cette perspective, les partenaires sociaux sont invités à négocier sur :

- *le champ d'intervention, ainsi que les critères qui devraient guider l'attribution des moyens ainsi collectés [par les OPCA] ;*
- *les modalités de mise en place d'un tel mécanisme de sécurisation ;*
- *les garanties nécessaires pour assurer la pleine efficacité du dispositif et la prise en compte des besoins du terrain.*

1.2 Accroître les capacités d'anticipation, d'analyse et d'évaluation de l'ensemble du système de formation professionnelle.

(...)

Dans cette perspective, les partenaires sociaux sont invités à négocier sur les conditions dans lesquelles les observatoires de branche peuvent mieux articuler leurs travaux avec, au niveau national, ceux du Centre d'Analyse Stratégique, autour du groupe « Prospective des métiers et des qualifications » et, au niveau régional, ceux des Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation (OREF).

Priorité 2 : Rendre plus juste le système de la formation professionnelle

2.1 Etablir les conditions d'un « droit à la formation différée »

(...)

Dans cette perspective, il est souhaitable que la négociation interprofessionnelle aborde notamment les points suivants :

- *Comment dégager des moyens supplémentaires pour les contrats en alternance (notamment en optimisant la contribution*

- de 0,5 % sur la professionnalisation), tout en y intégrant les financements pour la maîtrise des savoirs de base ;
- Comment ouvrir les contrats de professionnalisation aux publics en insertion, conformément aux conclusions du Grenelle de l'Insertion.

2.2 Améliorer l'accès à la formation dans les PME/TPE

(...)

La négociation interprofessionnelle devra notamment aborder les thèmes suivants :

- Les modalités de mise en œuvre d'une négociation sur la formation dans les entreprises au service d'une gestion plus active de l'emploi, des compétences et des qualifications, en tenant compte de la spécificité des PME et des TPE ;
- Le niveau pertinent d'une obligation légale sur l'ensemble de ces voies d'accès, voire l'intérêt d'une suppression totale ou partielle d'obligation légale en la matière, au bénéfice d'une obligation négociée librement par les partenaires sociaux dans les branches et les entreprises ;
- Les simplifications susceptibles d'être apportées au fonctionnement de ces différentes voies d'accès à la formation : catégories d'actions du plan de formation, DIF pour les salariés en CDD...
- La pertinence et les conditions d'une mutualisation des fonds correspondants, notamment au profit des TPE et PME.

Priorité 3 : Renforcer l'efficacité du système

3.1 Améliorer la qualité de l'offre de formation

(...)

Afin d'en définir les modalités de mise en œuvre, et parallèlement aux négociations des partenaires sociaux, l'Etat constituera un groupe de travail associant notamment les acteurs de l'offre de formation privés et publics.

3.2 Renforcer le pilotage stratégique et clarifier les compétences respectives des acteurs

(...)

Les partenaires sociaux sont invités à négocier sur les conditions dans lesquelles ils souhaitent s'organiser pour assurer leur représentation au niveau régional.

3.3 Faire évoluer le métier des OPCA et réformer leur gouvernance

(...)

Dans cette perspective, les partenaires sociaux sont invités à négocier sur l'organisation concrète du réseau de collecte ainsi rationalisé et en particulier sur les modalités qui devront présider à la fusion des organismes existants, notamment pour assurer la cohérence d'ensemble du dispositif et une couverture adéquate des différents secteurs professionnels.

Priorité 4 : Permettre à l'individu d'être davantage acteur de son parcours professionnel

4.1 Conforter le Congé Individuel de Formation (CIF) et le Droit Individuel à la Formation (DIF)

[L'Etat] invite les partenaires sociaux à négocier sur :

- Les modalités opérationnelles des dispositions visant à mettre en œuvre la portabilité du DIF ;
- Les mesures destinées à rendre le DIF plus effectif notamment dans les petites et moyennes entreprises ;
- Les évolutions possibles du CIF ;
- Le renforcement de son articulation avec le DIF.

4.2 Mieux informer les personnes et les entreprises

(...)

Il s'agit de faciliter l'accès à l'information pour les salariés et les demandeurs d'emploi, en liaison avec le Service Public de l'Emploi, de simplifier administrativement le recours aux dispositifs de VAE et de formation, d'associer plus étroitement la personne à la mise en place de son parcours de formation, notamment au moment de la signature de la convention de prestation avec un organisme de formation.

(...)

Pour en connaître les détails, télécharger le document d'orientation du 24 juillet 2008 : "Réforme de la formation professionnelle"

http://www.crefor.asso.fr/crefor/download/eclairage/Eclairage08/Document_dOrientation_ReformeFormationProfessionnelle_240708.pdf

Un contexte de changement

Un contexte de changement dans l'environnement de la formation peut amener à conditionner la réforme en marche.

- **La restructuration du service publique de l'emploi** avec la fusion en cours entre l'ANPE et l'Unedic qui aura des conséquences sur la formation des demandeurs d'emploi.

Consulter la synthèse documentaire du Cedef (Centre de documentation Économie-Finances)
http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/cedef/synthese/anpe-unedic/synthese.htm

Consulter la Loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018117826>

- **La révision générale des politiques publiques (RGPP)** aura un impact sur les services centraux et décentralisés liés à la formation professionnelle. En particulier les DRTEFP qui intégreront les nouvelles Directions régionales du travail, de l'emploi et de l'entreprise (DRTEE).

Consulter le site de la révision générale des politiques publiques

<http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/index.php?id=84>

- **L'accord sur la modernisation du marché du travail** conclu le 11 janvier 2008, dont le texte renvoie à des dispositions ultérieures. La loi qui retranscrit une partie de l'accord a été présentée comme « une étape essentielle dans l'instauration d'une "flexisécurité" dans notre pays ».

Consulter l'ANI :

http://www.journal-officiel.gouv.fr/pdf/bocc/20080018/CCO_20080018_0018_0016.pdf

Consulter la loi portant modernisation du marché du travail :

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/modernisation_marche_travail.asp

- Enfin alors que les organismes paritaires jouent un rôle essentiel dans la gestion de la formation professionnelle, **les règles de représentativité** sont en cours de modification.

Consulter la loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019347122>

Les Infos de l'été sur la Réforme 2008...

La **FFP** a rendu public le 17 juin un **Livre blanc** dans lequel elle formule 10 propositions phares pour faire avancer la réforme de la formation. Parmi ces mesures, la création d'un compte épargne formation individualisé, alimenté notamment par le DIF, les RTT et géré par des organismes financiers indépendants, types banques ou compagnies d'assurances. Autre proposition : la mise en place d'un système de déduction fiscale pour inciter les particuliers à se former, à l'instar de ce qui se fait pour aider l'individu à construire son patrimoine immobilier.

Consulter le livre blanc de la FFP :

<http://212.94.176.83/Portals/57ad7180-c5e7-49f5-b282-c6475cdb7ee7/Livre%5FBlanc%5F2008%5F%2Epdf>

Selon le **rapport d'enquête de la Cour des comptes** présenté à la commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée nationale, le 24 juin, le **Dif** pourrait théoriquement coûter jusqu'à 18 milliards d'euros par an.

Les **réactions des syndicats** après avoir pris connaissance du document d'orientation gouvernemental les invitant à engager une négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle :

Laurence Laigo, secrétaire nationale CFDT, déclare que les partenaires sociaux attendent « une vraie loyauté du gouvernement ». Leur crainte porte notamment sur la fait que les fonds de la formation professionnelle soient récupérés pour financer la politique de l'emploi ;

Alain Lecanu, secrétaire national de la CFE-CGC, n'a pas eu de « mauvaises surprises » mais craint que les choix soient déjà arrêtés par le gouvernement ;

Olivier Gourlé, secrétaire confédéral CFTC et président d'Opcalia, a remarqué qu'il y a des sujets « sur lesquels on aura du mal à tomber d'accord » ;

Thierry Lepaon (CGT) juge "un peu dur" de "lire un document qui encadre aussi précisément le champ de la négociation collective" ; la CGT entend que les partenaires sociaux définissent eux-même le cadre et le contenu de la négociation ;

Stéphane Lardy (CGT-FO) trouve quant à lui que « le document est d'une précision extrême » ; il n'y trouve « pas de chausse-trapes », même s'il y a « des points que l'on ne partage pas » ;

La CGPME continue de penser que « la suppression de l'obligation financière des entreprises serait un désastre pour les PME/TPE ».

Francis Da Costa, président de la commission Formation du Medef déclare « qu'il est temps d'avoir une gestion entrepreneuriale de la formation professionnelle »

Pour **Pierre Martin, président de l'UPA**, « l'enjeu de cette énième réforme de la formation professionnelle à venir est de la repenser pour que tout le monde puisse se former »

Le soucis des partenaires sociaux est également de maintenir de la **cohérence entre les différentes négociations** qui vont démarrer ou se poursuivre à la rentrée sur l'assurance chômage et la GPEC, parallèlement à celle sur la formation professionnelle.

L'**installation des trois groupes de travail multipartite** sur l'orientation, la VAE et l'offre de formation devrait se dérouler à la fin du mois de septembre. Chaque groupe devrait être composé d'une vingtaine de membres, représentants des organisation syndicales et patronales représentatives, des régions, de l'Etat et de personnalités qualifiées.

Bruno Lefebvre, maître artisan coiffeur à Dieppe et **président de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie**, conduira la **délégation de l'UPA** (Union professionnelle artisanale) lors des futures négociations sur la formation professionnelle.

Le **chef de file des négociations** sur la formation professionnelle du **Medef** sera **Jean-François Pillard**, président de l'Afpa. Ancien directeur général ressources humaines

stratégiques et organisation du groupe Schneider Electric, il a succédé à Denis Gautier-Sauvagnac comme délégué général de l'IUMM.

C'est **Jean-Michel Pottier** qui dirigera ces négociation pour la **CGPME**. Il est président de la commission « Formation » de la CGPME et ancien membre du groupe de travail multipartite qui a remis ses conclusions début juillet.

Alors que le document d'orientation sur la réforme de la formation professionnelle remis fin juillet aux partenaires sociaux annonce que la **composition du CCREFP** « sera recentrée sur les principaux financeurs » de la formation professionnelle (cf 3.2), les **employeurs de l'économie sociale** (Usgeres) s'inquiètent des conséquences de l'éventuelle recomposition de ces comités et annoncent qu'ils souhaitent continuer à y siéger.

Françoise Guégot, députée (UMP) de Seine-Maritime, préside la **mission d'information sur la formation tout au long de la vie de l'Assemblée nationale**, installée le 13 mai 2008 et dont les travaux ont débuté le 17 juin 2008. Cette mission reprend ses auditions début septembre. Elle a déjà conduit neuf auditions avant l'été, notamment auprès de représentants de la Cour des Comptes, du CNFPTLV, de l'Igas, du COE ou de la DGEFP.

Le travail d'audition devrait s'achever "à la fin du mois de septembre", selon Françoise Guégot. La députée prévoit d'organiser ensuite une table-ronde avec des acteurs de la formation professionnelle. La présentation du rapport devant la commission est prévue pour "octobre/novembre" 2008.

"Quelles formations et pour quoi faire ?", résume Françoise Guégot, qui veut mettre l'accent sur "les difficultés d'accès à la formation des publics qui en ont le plus besoin, le rapprochement entre formation initiale et formation continue et l'ouverture des universités à la formation professionnelle continue".

Les **partenaires sociaux** qui vont négocier un nouvel accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle ont retenu la date du 30 septembre 2008 pour leur **première réunion**. D'ici là, des rencontres bilatérales seront organisées entre le patronat et les syndicats.

Alors que Jacques Coquerel, président du groupe Cegos, lance un vibrant **plaidoyer en faveur du Dif**, le Céreq ajoute une pièce au dossier en publiant dans le n° 255 d'août de son mensuel « Bref » une étude intitulée « **Le DIF, un outil pour réduire les inégalités d'accès à la formation continue** », où Isabelle Marion-Vernoux et Michel Théry analysent l'apport du DIF dans la réduction des inégalités d'accès à la formation continue.

<http://www.cereq.fr/pdf/b255.pdf>

Dans ce contexte actuel de réforme de la formation professionnelle, au moment où le gouvernement lance un **chantier sur l'orientation tout au long de la vie** et que se réunit le 23 septembre 2008 le groupe de travail du COE sur l'orientation/insertion/accompagnement des jeunes qui auditionnera à cette occasion le nouveau délégué interministériel à l'orientation, Bernard Saint-Girons, **le Cereq publie une série d'études dans sa collection NEF (Notes emploi formation) sur le thème de l'orientation :**

« Les acteurs locaux de l'orientation : un exemple aquitain », Nef, n° 35, septembre 2008

« Orientation : la parole aux élèves », Nef, n° 34, septembre 2008

« Orientation : quels repères pour trouver son chemin ? : résultats d'une enquête auprès de 2 600 jeunes en scolarité », Nef, n° 33, septembre 2008.

« Choix d'orientation et logiques institutionnelles », Nef, n° 32, août 2008

« Panorama sectoriel de la relation formation-emploi. Une exploitation des portraits statistiques de branche », Nef, n° 31, juillet 2008

« Les choix d'orientation à l'épreuve de l'emploi », Nef, n° 30, juillet 2008

« Le pilotage de l'orientation tout au long de la vie. Le sens des réformes », Nef, n° 29, juillet 2008.

<http://www.cereq.fr/nef.htm>

Sommaire

Sources de réflexion

De nombreux documents ont alimenté et alimenteront la réflexion sur la réforme en cours. Du rapport Cahuc-Zylberberg à l'avis du Conseil d'orientation pour l'emploi en passant par les propositions de la Commission Attali, la chronique de la réforme annoncée est jalonnée d'une importante « littérature » à l'usage des acteurs de ce chantier.

En voici une liste avec pour chaque document, une brève présentation et dans la mesure du possible un lien vers sa source sur internet.

Source : Point d'Actualité...

CAHUC Pierre, ZYLBERBERG André. - La formation professionnelle des adultes : un système à la dérive. - Paris : Centre d'Observation Economique de la CCIP, 2006. - 75 p.

De nombreux observateurs jugent que le système de formation professionnelle français est opaque, éclaté, complexe et trop peu transparent pour assurer efficacement l'adaptation de la main-d'œuvre et la promotion sociale. Les auteurs ne dérogent pas à cette opinion générale, mais leur étude ajoute que les réformes récentes de la formation professionnelle, pourtant largement consensuelles, ont accru son inefficacité et son inéquité. Ils soutiennent un système plus efficace et plus équitable grâce à de profondes réformes.

<http://www.crefor.asso.fr/crefor/download/eclairage/Eclairage08/rapportCahucZylberg10-07-06.pdf>

Conseil d'orientation pour l'emploi. - Document de synthèse relatif aux causes du chômage. - Paris : Conseil d'orientation pour l'emploi, janvier 2007. - 98 p.

Le document passe successivement en revue les « caractéristiques du chômage et de l'emploi en France », les conclusions de « la littérature économique sur les causes possibles du chômage » et les « débats au sein du Conseil et propositions d'actions ».

http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/causes_chomage- janvier_2008.pdf

Cour des comptes. - Rapport sur les résultats et la gestion budgétaire de l'Etat pour l'année 2006. - Paris : Cours des comptes, 2007. - 261 p.

La Cour des comptes porte un regard critique sur l'évaluation, par le ministère en charge de l'Emploi et du Travail, des dépenses de l'État intéressant la formation professionnelle en 2006. « Le suivi des performances [...] est encore insuffisant », souligne un rapport sur l'exécution budgétaire 2006. La première mise en œuvre du budget sous sa forme LOLF (loi organique aux lois de finances) a également « fait apparaître des sous-dotations significatives en loi de finances initiale ». Résultat : le ministère a dû engager des dépassements budgétaires qui ont surtout concerné la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

<http://www.ccomptes.fr/CC/documents/RRGB/Rapport-resultats-gestion-budgetaire.pdf>

Conseil d'orientation pour l'emploi. - Rapport d'étape sur la sécurisation et la dynamisation des parcours professionnels. - Paris : Conseil d'orientation pour l'emploi, mai 2007. - 207 p.

Ce rapport du COE propose un point d'étape et de réflexion sur le thème de la sécurisation des parcours professionnels, dans la lignée des perspectives sur la flexicurité. Après une première partie rappelant l'évolution du marché de l'emploi et des parcours professionnels, les auteurs se penchent plus précisément sur la notion de sécurisation des parcours professionnels. Enfin, dans une dernière partie est proposée une réflexion sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des restructurations, avec une analyse critique du Service Public de l'Emploi et des dispositifs d'insertion professionnelle.

http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/COE_SPP_-_Rapport_d_etape-2.pdf

ARNOULT-BRILL Édith/Conseil économique et social. - La sécurisation des parcours professionnels. – Paris : Imprimerie nationale, 2007. – Collection des avis et rapports du Conseil économique et social. - 190 p.

Le Conseil économique et social s'est saisi de la problématique de la sécurisation des parcours professionnels en retenant une approche centrée sur la personne, et prenant en compte la globalité des situations professionnelles, inscrites dans une trajectoire de vie. Il propose des pistes pour bâtir un nouveau système visant à promouvoir des parcours professionnels maîtrisés et favorisant une nouvelle relation de confiance pour les salariés, les entreprises et le service public.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000392/0000.pdf>

CARLE Jean-Claude, SEILLIER Bernard/Mission sénatoriale d'information. - Rapport d'information sur le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle. – Paris : Sénat, 2007. – Rapport n° 365. - 344 p.

Le rapport d'information préconise cinq axes de progression : sécuriser l'accès à l'emploi par la qualification, élargir l'accès à la formation par l'individualisation, optimiser l'appareil de formation par l'innovation et l'évaluation, rationaliser les financements par la négociation et construire la gouvernance par la territorialisation et la contractualisation.

L'idée centrale du rapport est de créer, à partir du DIF, un compte épargne formation permettant de transférer ce droit lors de la cessation du contrat de travail. Ce compte fonctionnerait à partir de l'épargne réalisée par son titulaire et d'un fonds régional abondé par les financeurs responsables des formations prescrites.

<http://www.senat.fr/rap/r06-365-1/r06-365-11.pdf>

REMY Pierre Louis, SALZBERG Liliane/Inspection générale des affaires sociales. - Evaluation à mi-parcours du contrat de transition professionnelle. – Paris : Inspection générale des affaires sociales, 2007. – 302 p.

L'ordonnance du 13 avril 2006 a organisé, sur sept sites, l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, dispositif d'aide aux transitions professionnelles pour les licenciés économiques d'entreprises de moins de mille salariés. Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement a demandé, par lettre de mission du 19 février 2007, que l'IGAS en établisse un bilan à mi-parcours et prépare, en lien avec la DGEFP et la DARES le cadre de l'évaluation finale.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000607/0000.pdf>

LAMBERT Alain . - Les relations entre l'Etat et les collectivités locales. – Paris : Premier ministre, 2007. - 42 p.

Le rapport note un « enchevêtrement de compétences et financements entre chaque niveau d'administration ». Avec pour conséquence une difficulté dans la prise et la mise en œuvre des décisions, une inflation de la dépense publique liée aux doublons et une difficulté d'identification des acteurs administratifs par le citoyen.

Ce rapport ne propose pas un « acte III » de la décentralisation mais vise à dégager un consensus sur le diagnostic et les pistes d'amélioration dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques. Pour la clarification des compétences, il préconise d'unifier et conforter les compétences respectives de chacun.

http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_etat_collterritoriales_071207.pdf

GRIVEL Nicolas, GEORGES Nathalie, MEDA Dominique/Inspection générale des affaires sociales/Centre d'études de l'emploi. - Les prestations et services d'accompagnement des demandeurs d'emploi en Europe. – Paris : Igas ; CEE, 2007. - 37 p.

Ce rapport apporte un éclairage sur le contenu des pratiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. Ils font chacun l'objet d'un rapport spécifique. Un rapport de synthèse dégage par ailleurs les grandes lignes de convergence et de divergence entre les différents systèmes et leurs réformes récentes.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000087/0000.pdf>

ATTALI Jacques/Présidence de la République. - Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française : 300 décisions pour changer la France. – Paris : La Documentation française, 2008. - 245 pages

Installée en août 2007, la Commission présidée par Jacques Attali avait pour objectif « d'examiner les conditions d'une libération de la croissance française ». Ce rapport présente les 316 décisions retenues par la Commission pour atteindre cet objectif.

(en particulier la DÉCISION 114 : _ Améliorer la formation et les parcours professionnels)

<http://www.liberationdelacroissance.fr/files/rapports/rapportCLCF.pdf>

<http://www.liberationdelacroissance.fr/index.php?accueil>

PROCACCI Catherine/Commission des affaires sociales. - Rapport sur le projet de loi relatif à la réforme du service public de l'emploi. – Paris : Sénat, 2008. – 134 p.

<http://www.senat.fr/rap/l07-154/l07-1541.pdf>

ANCIAX Jean-Paul. - Les maisons de l'emploi : mission d'évaluation du dispositif. – Paris : Assemblée nationale, 2008. – 26 p.

Dans son rapport d'étape, le président de la Commission nationale de labellisation des maisons de l'emploi dresse un état des lieux détaillé des maisons de l'emploi et propose quelques pistes d'amélioration.

http://www.crefor.asso.fr/crefor/download/eclairage/Eclairage08/JPAnciaux_Rapport_MaisonsDelEmploi_MissionEvaluation_2008.pdf

Extraits du **Rapport public annuel 2008 de la Cour des comptes :**

- L'évolution des structures et des services aux demandeurs d'emploi. – pp. 209-235

<http://www.ccomptes.fr/CC/documents/RPA/6-evolution-structures-services-demandeurs-emploi.pdf>

- La gestion des ressources humaines de l'ANPE. – pp. 501-519

<http://www.ccomptes.fr/CC/documents/RPA/17-grh-anpe.pdf>

Rapport en version intégrale : <http://www.ccomptes.fr/CC/documents/RPA/RPA-integral1.pdf>

Groupe AMNYOS Consultants. – Etude relative à la sécurisation des parcours professionnels – Paris : CNFPTLV, 2008.- 131 p.

A partir d'un recensement d'initiatives de terrain visant à sécuriser les parcours professionnels par la formation, portées par les acteurs publics, l'étude tente de répondre à la question : à quelles conditions la formation professionnelle peut-elle contribuer à mieux sécuriser les parcours.

http://www.cnfptlv.gouv.fr/pdf/rapport_final_SPP.pdf

BESSON Eric/Secrétariat d'état chargé de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques. - Flexicurité en Europe : Eléments d'analyse. - Paris : Premier ministre, février 2008. - 55 p.

Portant sur les pays pour lesquels le Premier ministre a souhaité un éclairage (Allemagne, Danemark, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suède), le rapport d'Eric Besson établit six fiches cartographiant la flexicurité : la législation sur les contrats à durée indéterminée, le travail intérimaire, les régimes de formation professionnelle continue, la législation sur les licenciements économiques, l'organisation des services publics de l'emploi, les régimes d'assurance chômage. Le rapport confirme que les pays d'Europe du Nord font office de référence en la matière et montre que la flexicurité présente des avantages pour les salariés.

<http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/FLEXICURITE.pdf>

DE SAINTIGNON Pierre, VILCHIEN Danielle, DOLE Philippe, GUEDJ Jérôme/IGAS. - Évaluation du service rendu par les organismes collecteurs agréés (OPCA, OPACIF & FAF) : Rapport de synthèse. - Paris : IGAS, mars 2008. - 110 p.

L'objectif de ce rapport est de vérifier que les organismes collecteurs agréés constituent un

appui efficace, à la portée des entreprises adhérentes et surtout des PME, et des personnes, salariées ou non, et d'apprécier le rôle ainsi joué par ces organismes en faveur du développement de la formation.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000219/0000.pdf>

DAYAN Jean-Louis/Centre d'analyse stratégique. - Le régime français de formation professionnelle continue : enjeux, acquis, voies de réforme. - Paris : CAS, mars 2008. - 20 p.

Dans la continuité de la *Note de Veille* n° 62 parue en juin 2007 sur la réforme de la formation professionnelle continue, le département Travail, Emploi et Formation du Centre d'analyse stratégique a présenté le 4 mars 2008 au Conseil d'Orientation pour l'Emploi un document de réflexion soulignant les principaux enjeux du système et de sa réforme, dans le cadre du groupe de travail réunissant depuis janvier 2007 organisations syndicales et patronales et des représentants des principaux autres acteurs publics.

http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/CAS_0802_-_Formation_pro.pdf

<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille62V3.pdf>

Groupe AMNYOS/Dubouchez-Berlioz Consultant. - Etude sur les contrats d'objectifs territoriaux et instruments assimilés dans le cadre de l'évaluation des politiques régionales. - Paris : CNFPTLV, Mars 2008. - 83 p.

L'étude met notamment en évidence un déplacement progressif de l'objet des contrats d'objectifs, un élargissement des champs thématiques couverts, une formalisation plus poussée des méthodes d'élaboration. L'analyse des limites de l'instrument contractuel au regard de ses objectifs initiaux interroge les modes d'articulation entre politiques des branches et politiques régionales. L'étude propose des pistes d'amélioration en fonction des scénarios de réforme envisagés dans le champ de la formation professionnelle.

<http://www.cnfptlv.gouv.fr/pdf/Cnfptlvfinal17-04.pdf>

Conseil d'orientation pour l'emploi. - Travaux du COE sur la formation professionnelle. - Paris : COE, avril 2008. - 43 p.

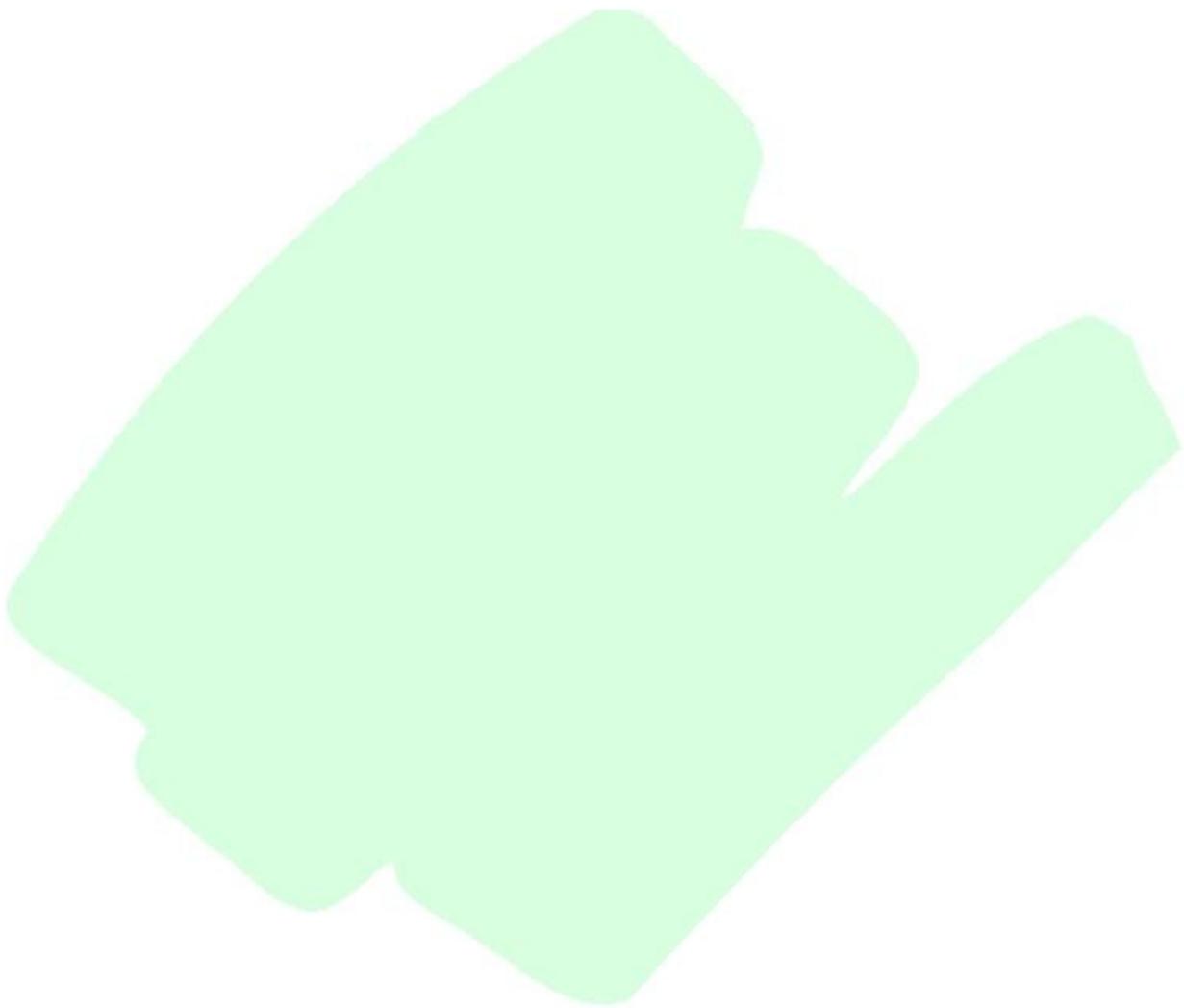
Le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) propose d'abord un état des lieux du système actuel dont il pointe les dysfonctionnements. Il présente ensuite son avis relatif à la saisine du 4 février 2008 sur la formation professionnelle dans lequel il soumet des pistes de réformes selon cinq axes (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi, coordination des acteurs, offre de formation et évaluation).

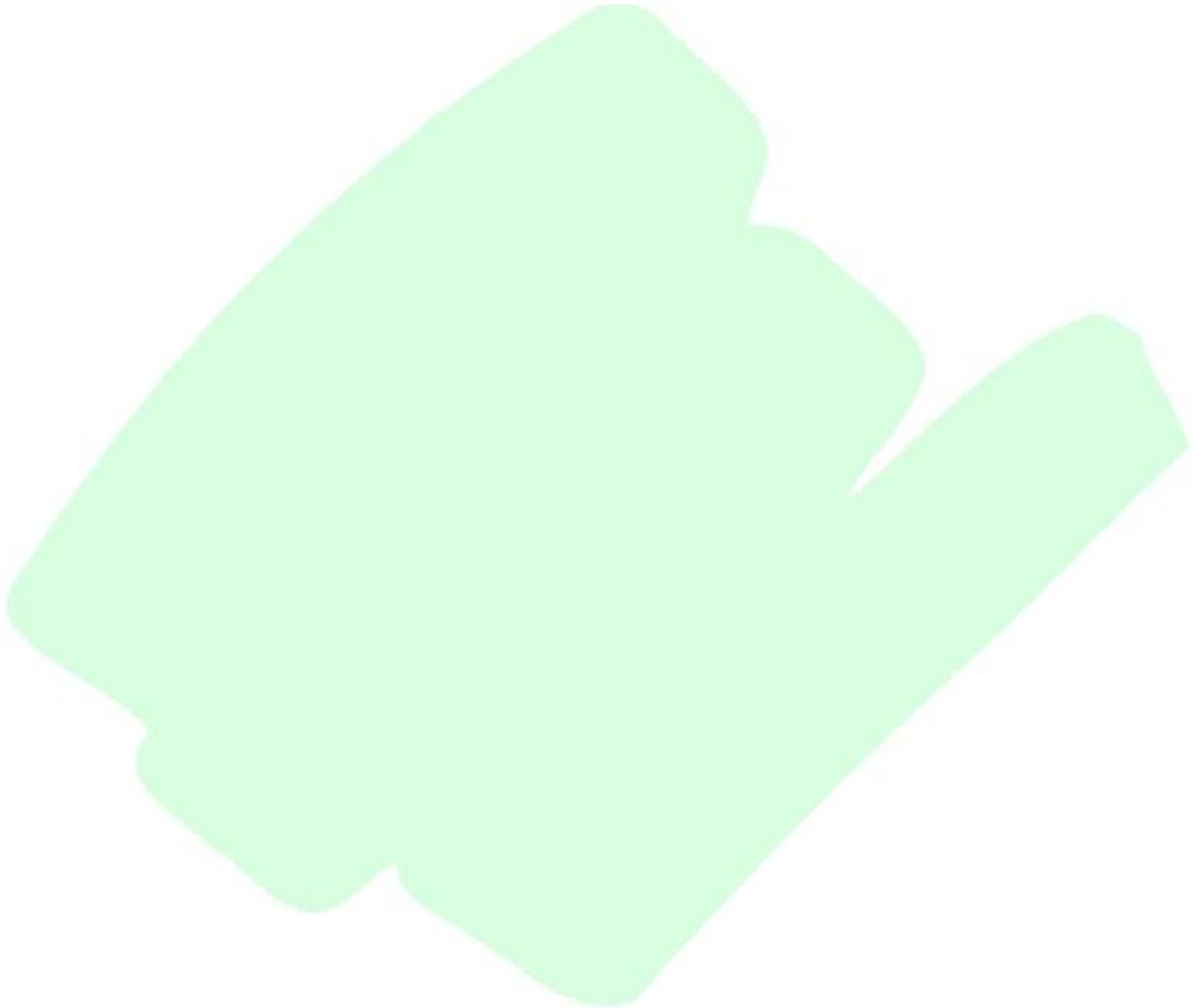
http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/Tavaux_COE-Formation_professionnelle_8_avril_2008-2.pdf

Bilan de l'ANI

Trois évaluations sur l'ANI (accord national interprofessionnel) du 5 décembre 2003 sur la formation tout au long de la vie professionnelle ont été présentées au Comité paritaire national pour la formation professionnelle en mai 2008. Ces évaluations portent sur les impacts de la réforme de 2003, sur la dynamique de négociation collective, l'évolution des pratiques des entreprises, des salariés et des organismes de formation et enfin sur le développement du recours à la formation. Elles ont respectivement été menées par les cabinets Barthélémy & Associés et Jean-Marie Luttringer du cabinet Circé, KPMG et Ambroise Bouteille & Associés.

<http://www.cgtafpa.org/salaries/actualite/documents/EvaluationANICPNFP.pdf>





Eclairage est une publication gratuite du CREFOR Haute-Normandie. Pôle Information
Directeur de la publication : Luc Chevalier. Information et rédaction : Emmanuel Christain
Conformément à la loi "informatique & libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit
d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.
(Déclaration à la CNIL n° 756690)

© **Eclairage 2008**